

AGENTS DE SNCF VOYAGEURS

PUNAISES DE LIT

LE SUJET QUI FÂCHE



Après plusieurs signalements cette année, la présence de punaises de lit a été confirmée dans des lieux d'hébergement. Dernièrement, plusieurs suspicions d'infestation sur des rames TGV ont été portées à la connaissance de l'entreprise.

LES MESURES D'ORES ET DÉJÀ EFFECTIVES

- **Dans les foyers Orféa** (confirmation de la présence de punaise) : un protocole d'isolement en cube (isolement de la chambre suspectée et des chambres encadrantes) puis décontamination si la présence d'insectes est confirmée.
- **Dans les hôtels** : une simple inspection visuelle de l'hôtelier est réalisée, suivie d'un traitement

si la présence de punaise est constatée.

- **Dans les rames TGV** : un protocole préventif par fumigation est réalisé tous les 60 jours. Dans le cas d'une contamination, il est procédé à un traitement curatif des rames en trois étapes espacées de 15 jours chacune.

EN COMPLÉMENT

Des fiches *bonnes pratiques* ont été diffusées aux ASCT et aux ADC.

FACE À CETTE PROBLÉMATIQUE RÉCURRENTÉ, L'ACTION DE VOS REPRÉSENTANTS COMMENCE À PORTER SES FRUITS, MAIS L'UNSA NE PEUT SE CONTENTER DE CES MESURES !

PUNAISES DE LIT CE QUE L'UNSA EXIGE

- #1 Un renforcement** du protocole hôtelier de confirmation de contamination (utilisation de détection chimique, etc.).
- #2 Garantir aux agents** la traçabilité et l'information en temps réel lors d'une incidence sanitaire.
- #3 Une traçabilité** à destination des agents ayant occupé une chambre ou un matériel contaminés dans les 48 heures précédant le signalement.
- #4 Une information** à destination des agents partant en RHR lors de la mise en place du CUBE dans leur foyer d'hébergement.
- #5 Un process clair** à suivre par les agents qui auraient été victimes de piqûres (constatation médicale).
- #6 Une prise en charge** des frais éventuels de désinsectisation des effets personnels (bagagerie, linge, etc.).
- #7 Offrir aux établissements** et aux membres de CSE / CSSCT une plus grande transparence sur les actions et les process engagés.
- #8 Établir un suivi** semestriel des lieux d'hébergement et de coupure, ainsi qu'un



rappel aux établissements sur les process obligatoires lors d'une suspicion ou d'une condition sanitaire dégradée.

FACE À CES SITUATIONS, L'UNSA RÉENGAGE UNE DÉMARCHE AUPRÈS DE LA SA VOYAGEURS, DES REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE ET DE L'HÉBERGEMENT. L'UNSA ATTEND DES RÉPONSES CLAIRES ET UN ENGAGEMENT FORT DE L'ENTREPRISE SUR CE SUJET !



UNSA-FERROVIAIRE